



## Compte Rendu du CA de l'UL du 17/03/2015 par les représentants des BIATSS SNPTEs – A&I UNSA

Le CA débute à 9h15.

Procurations : 3

### 1. Informations du Président et du Vice-président

Le Président explique que l'insertion des masters est très correcte selon le rapport du Ministère. Le Collège L-INP est classé 3<sup>ème</sup> dans le classement de l'Usine Nouvelle, c'est une très bonne nouvelle. On pourra peut-être espérer des recrutements d'élèves mieux classés dans les concours.

L'audition de l'UL devant le jury IDEX aura lieu le 23 avril. Le résultat de la pré-sélection devrait être connu début mai. A partir de là, un nouveau dossier beaucoup plus conséquent sera à rendre pour octobre 2015, et la réponse du Premier Ministre est attendue début 2016. Pendant ce temps, le Président de la République a évoqué une phase 3 des Programmes Investissements d'Avenir.

Une centaine de millions d'euros vont être prélevés sur les fonds de roulement (FdR) des Universités. L'enquête du Ministère sur la constitution de ces FdR ne suffit pas car elle était trop parcellaire. En attendant, la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) ne peut pas nous être notifiée, ce qui nous met dans l'embarras. La méthode est discutable, car les Universités n'ont pas le droit de prélever dans le FdR pour augmenter leur fonctionnement. Or c'est précisément ce que l'Etat va faire ! Les établissements concernés sont ceux dont le FdR est supérieur à 65 jours de fonctionnement, nous ne sommes donc pas concernés. Ceci n'est pas rassurant pour l'avenir, car nous aurons à nouveau des trous à combler dans les budgets l'an prochain...

Concernant la laïcité dans l'enseignement supérieur, la Présidence de l'UL va faire des rappels, notamment sur le fait que les étudiants peuvent porter des signes religieux distinctifs, mais pas les fonctionnaires. Dans les ESPE, les étudiants qui réussissent le concours deviennent fonctionnaires tout en restant étudiants, ce qui pose des soucis concernant le port de signes religieux.

Le contrat de partenariat pour la construction de l'UFR MIM et du LEM3 a été signé. Pour l'IJL, c'est un dossier complexe. Un nouveau travail est fait avec le SGAR. Il manque 5 millions d'euros. Les règles FEDER veulent que tout soit attesté au 31/12/2015. Les travaux d'interface sont encore à faire. Un bras de fer est en cours avec les Collectivités, la Région et l'Etat. Les collectivités et la Région disent non, reste donc l'Etat sur un futur CPER immobilier.

Le VP CA indique que Marion Gilson et Marie-José Taillard (collège B) ont quitté le CA. Une élection partielle aura lieu le 28 mai, avec également un siège BIATSS à pourvoir. Des élections nationales (CNESER, CNU, etc.) auront également lieu à cette date.

Pour un représentant du collège B, le départ de la Secrétaire d'Etat est un non-événement. Le CNESER a manifesté par une motion son mécontentement de n'avoir toujours pas examiné les moyens attribués aux Universités. D'habitude, cet examen se passe en décembre... Ceci étant, sous certaines réserves et au cas par cas, il n'est pas choquant de prélever partiellement sur les FdR d'Etablissements qui thésaurisent.



Un représentant du Collège A signale, dans le dossier de la laïcité, qu'il y a aussi le cas des doctorants qui font de l'enseignement, et qui selon la composante peuvent ou pas enseigner en portant des signes religieux distinctifs.

Le Président répond que le texte s'applique uniquement aux fonctionnaires. Mais effectivement ces cas sont problématiques, comme cela pourrait l'être pour des enseignants étrangers invités.

Un représentant du Collège A signale qu'on s'achemine vers une harmonisation européenne. L'Allemagne autorise désormais les signes religieux dans l'enseignement alors qu'elle le refusait avant. C'est plutôt l'autorisation qui l'emportera. En France, on baigne dans l'hypocrisie, car on s'arc-boute sur ces points dans l'enseignement, tout en ayant beaucoup cédé dans la sphère publique.

## **2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 décembre 2014**

Ajout après intervention d'une de vos élus :

« Sur le gel d'emplois BIATSS, elle tient à souligner que le gel de ces derniers représentent une perte sèche pour l'établissement sans contrepartie pour les composantes ou les services concernés, contrairement aux emplois d'enseignants ou il reste la possibilité de compléter le manque par des heures complémentaires. »

**Vote : unanimité pour**

## **3. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 février 2015**

**Vote : unanimité pour**

### **Stratégie de l'Établissement**

#### **4. Présentation des Contrats d'objectifs et de Moyens avec les Collégiums et Pôles Scientifiques 2015-2017 (pour information)**

Le VP CA rappelle les ambitions de l'UL, qui se basent sur les COM dont le rôle est :

- un pilotage dynamique et partagé,
- un dispositif de réflexion stratégique,
- un dispositif de communication fédérateur en interne.

Ces COM sont pluriannuels et souples. Ils doivent s'appliquer aux particularités de chaque Collégium et Pôle Scientifique (C/PS). Ils sont basés sur les recommandations de l'AERES. Ils évoluent pour s'adapter aux évolutions de l'environnement de l'établissement, sous forme d'avenants. Les axes du futur contrat 2018-2022 seront définis à partir de ces COM. Trois phases sont à distinguer : 1. analyse et partage des caractéristiques des C/PS. 2. élaboration par les C/PS et discussion du projet stratégique de chacun. 3. discussion pour établir la feuille de route de chaque C/PS et validation par son conseil. L'architecture de chaque COM se base sur les caractéristiques du C/PS, des indicateurs, etc., le projet stratégique du C/PS et l'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces), les objectifs transversaux et spécifiques au C/PS avec des indicateurs. La signature se fera le 20 mars 2015 pour tous les COM validés en conseils de C/PS. 12 ont voté pour, 1 est en attente (CLCS), 3 votes contre ont été dénombrés (SJPEG, Santé, L-INP car ils estiment que les moyens associés ne sont pas au rendez-vous), 2 cas particuliers sont notés (Collégiums Technologie lié au statut des IUT et Interface car le Collégium se met encore en place).



Le Président explique que le CA alloue des moyens aux C/PS qui à leur tour les distribuent dans les composantes. Il faut contractualiser cela. Un nouveau texte de loi parle effectivement d'objectifs et de moyens et vient de ce qui s'applique aux IUT. Pour le moment, dans l'état de l'UL, les moyens ne sont pas définis de façon pluri-annuelle. Mais des moyens sont tout de même alloués dans les COM. Il y a donc une crispation sur ce qu'on met dans le terme moyen, on va rediscuter avec les C/PS qui ont voté contre pour clarifier.

Un administrateur du Collège A indique que le Pôle SJPEG a voté unanimement contre son COM. Le secteur Droit Eco Gestion de Lorraine apparaît comme le 1<sup>er</sup> de France en termes d'insertion des étudiants, loin devant les universités parisiennes. Cela se fait avec 150 enseignants pour 10 000 étudiants. Ce taux d'encadrement est aberrant de faiblesse et conduit à l'exaspération des enseignants. Il va falloir clairement penser en termes de redéploiement de postes en faveur de ce secteur. Le secteur DEG n'est pas récompensé à la hauteur de l'investissement de ses personnels.

Le VP CA répond que le taux d'encadrement est très variable dans l'UL. C'est un effet de la discipline mais aussi de l'histoire. Un travail est à faire dans le domaine. Le COM est avant tout un affichage symbolique qui définit des objectifs de travail plutôt que donner des moyens.

L'administrateur acquiesce, mais ajoute qu'on ne peut pas définir des objectifs sans savoir ce qu'on aura comme moyens ! Dans le secteur santé, le taux d'encadrement est le double !

Le Président admet que la situation est connue. On ne pourra converger vers des engagements que s'ils sont partagés. Il faut aussi comprendre la particularité du recrutement dans les sections 1 à 6 du CNU, qui permet à des non locaux de venir enseigner en Lorraine mais de mener leur recherche hors de la région. Le CNU n'a pas l'air de vouloir changer là-dessus. Il faut sans doute aussi réfléchir plus en amont de l'université sur les soucis d'orientation qui font artificiellement gonfler des effectifs dans certaines disciplines.

Une représentante du Collège B rappelle que la FST apporte une aide humaine qui permet de réaliser des TDs avec un nombre d'étudiants suffisamment faible en PACES.

Le Président ajoute que l'allocation de moyens ne se fera pas dans les COM directement, on va essayer autant que faire se peut de la faire pluri-annuelle, mais si on n'a pas l'info sur la ressource 2015 il est impossible d'anticiper.

Un représentant du collège A indique que les effectifs de médecine ont augmenté de 40% en 15 ans, quand le nombre de postes d'enseignants-chercheurs a augmenté de 1. Mais il partage l'analyse de la situation en DEG.

L'administrateur du Collège A qui a évoqué le Pôle SJPEG signale que le Collégium a voté pour le COM, mais l'argument du Pôle SJPEG est qu'il faut d'abord assurer les tâches d'enseignement – c'est obligé – avant celles de recherche, qui de fait ne peuvent plus l'être.

Une de vos représentantes signale qu'au vu de l'importance donnée aux Collégiums et aux Pôles lors de la construction de l'UL il aurait semblé logique que les projets stratégiques de chacun de ces C/PS déclinés dans leur COM soient présentés devant les administrateurs par les directeurs de ces mêmes C/PS, d'autant que certains conseils de C/PS ont voté contre leur propre COM (LINP, SANTE, SJPEG).

Le Président répond qu'on pourra faire ces présentations à un moment donné, mais pas dans le cadre d'un CA classique. Peut-être en configuration Sénat où on inviterait les administrateurs.



## 5. Réponse à l'appel à projets IDEFI Numérique

Le VP Formation et la VP Numérique présentent la réponse de l'UL à l'IDEFI (Initiative d'Excellence en Formation Innovante). C'est le deuxième appel à projet dans le domaine. L'UL est actuellement associé dans 6 projets, mais porteur d'aucun. L'association avec des partenaires industriels doit être explicite dans la réponse à l'appel à projet. Le but est d'utiliser le numérique pour favoriser la réussite des étudiants. C'est un projet ambitieux, original, innovant, transformant, réaliste. Cela se traduit par une modification majeure de l'organisation et de la mise en œuvre des formations et des enseignements. Un consortium associe l'UL aux CoMUE Bourgogne-Franche Comté et Champagne-Ardenne, plus des partenaires industriels. Des diplômés seront des démonstrateurs : la licence AES (Administration, Economique et Sociale) car commune aux trois universités ou CoMUE. A l'UL, les diplômés MIASHS et le DUT Génie mécanique et productique sont aussi concernés. L'objectif est de replacer l'Université comme acteur majeur de la Formation Tout au long de la Vie (FTLV).

Le coût complet du projet est de 4,8 M€, l'aide demandée se monte à 1,8 M€. Le résultat sera connu au mois de juin.

Un représentant du collège A demande si cela s'accompagne d'une diminution du temps présentiel des enseignants qui s'investiraient ?

Le VP formation répond que nous sommes conscients des évolutions à prévoir dans l'enseignement dans un futur proche. Un groupe de travail est en cours, et l'investissement des enseignants doit être reconnu, en termes de décharge mais aussi de carrière.

Un représentant du Collège B aimerait savoir comment les diplômés qui rentrent dans l'appel à projet ont été choisis.

La VP Numérique lui répond que pour la licence AES, la convergence s'est faite parce qu'il fallait trouver un diplôme commun et des enseignants prêts à rentrer dans la démarche. Sur les diplômés UL, c'est une sollicitation des porteurs de ceux-ci.

**Vote : 1 refus de vote, autres pour.**

## Affaires Financières

### 6. Budget Rectificatif d'inventaire 2014 - RETIRÉ

Le Président précise qu'il y avait différents moyens de répercuter les changements de prise en compte des heures complémentaires (4 10<sup>èmes</sup> désormais et plus 4 12<sup>èmes</sup> pour la période septembre-décembre). Cela impacte 2013, 2014 et 2015. Le budget rectificatif d'inventaire permettait de prendre en compte cela, c'était plus clair politiquement. Mais le Ministère et le Rectorat ont (tardivement) répondu non. Pour essayer de maintenir la date du CA, il a fallu trouver une autre solution et fournir des documents relativement tard.

### 7. Compte financier 2014

L'Agent Comptable de l'UL indique qu'en décembre, il y avait 740 k€ de charges à payer (non décaissables) liées à un nouveau calcul des heures complémentaires (4 10<sup>èmes</sup> et pas 4 12<sup>èmes</sup>). Le Budget d'inventaire était juste une régularisation, pas un décaissement. Seulement le Ministère a décrété samedi dernier qu'il ne voulait pas de budget d'inventaire. Il a donc fallu retravailler le document, en considérant que le calcul 2013 était déjà faux, et un report à nouveau permet de boucler le bilan.



Le bilan est de +1,6 M€ de résultat positif (mais 1,3 M€ de négatif étaient prévu au budget initial). A noter 833 k€ de bénéfiques liés au solde positif avec le CFA et NIT. Le taux d'exécution est de 99,9% sur les charges de personnel. Ce chiffre est lié à la fois au budget rectificatif (BR) passé et aux outils de prévision performants de l'Etablissement. Pour les autres charges, le taux d'exécution est de 86% mais il est lié aux budgets agrégés des différentes composantes, avec des erreurs qui se cumulent. Sur les recettes, le taux d'exécution de la SCSP est de 99,9% mais elle est connue à l'avance et entièrement consommée, c'est donc logique.

Nos dépenses sont difficilement maîtrisées. La masse salariale (MS) correspond à 83% des charges, à la fois parce qu'elle augmente et que les autres charges diminuent. Dans la MS, les salaires et traitements baissent, mais les charges de sécurité sociale augmentent fortement. Depuis 2010, elles sont passées de 37,8% à 42,2% de la MS. 15 M€ de passifs sociaux (décaissement pas immédiat) sont aussi intégrés dans cette MS.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement hors MS, elles augmentent, mais pas uniformément selon les postes : l'énergie, le téléphone, la documentation, etc. diminuent, les gratifications de stage, les bourses, le nettoyage, augmentent.

86% de nos produits sont liés à la dotation du Ministère. Cette part diminue un peu. Cette année encore, la MS n'est pas entièrement compensée par la dotation Etat, et il faut prendre la différence sur nos fonds propres.

En revanche, les prestations de recherche diminuent, de même que les prestations de formation et la taxe d'apprentissage. Les subventions des Collectivités, de l'ANR, de l'Europe augmentent de 6 M€.

Au final, notre Capacité d'Auto-Financement (CAF) augmente de 1 M€, à 14,4 M€. Dans la mesure où nos investissements sont en baisse (18,8 M€) nous abondons le FdR de 3,5 M€ cette année.

La MS représente 80% de nos dépenses, le fonctionnement 16%, et l'investissement seulement 3,5%. Les faibles dépenses d'investissement sont liées au fait que des crédits ont été ouverts dans le cadre du projet Daum de l'IJL car il fallait commencer à payer des avances, mais très peu de dépenses ont été effectuées en 2014. En 2015, l'investissement devrait donc être nettement plus important. Ceci explique aussi que les dépenses d'investissement présentent un taux d'exécution de 55% seulement.

Le FdR est à 32 jours (44,3 M€). Le besoin en FdR est à -12,6 M€ (-19 M€ l'an dernier). Ce chiffre est plus conforme à ce qu'on attend d'une université telle l'UL. Ceci s'explique notamment par l'apurement des comptes d'attente et par une plus grande rapidité des services faits et du paiement des fournisseurs. La trésorerie est de 56,9 M€.

La VP Finances présente les commentaires de l'ordonnateur. Des points de satisfaction sont à noter :

- les taux d'exécution sont meilleurs (outils, contrôles, etc. plus performants). L'écart prévisionnel avec le budget est maîtrisé.
- des efforts de gestion sont notés : diminution de certains postes de dépenses en fonctionnement, gestion RH plus rapide (reclassements), circuits de recettes et de créances améliorés, meilleur rattachement à l'exercice
- équilibre global et trajectoire financière sont améliorés.

Des points de vigilance sont à retenir :

- baisse des recettes de recherche, de formation continue, etc.
- évolutions de la SCSP inquiétante pour les années à venir



- évolution de la MS (plus de compensation du GVT, croissance positive mécanique, charges à payer sur CET et congés)

Des points d'interrogation existent :

- investissement : il est totalement financé par les recettes de l'exercice, mais bas
- la trésorerie et le FdR ont un niveau satisfaisant, mais quelle est la part du disponible dedans ? Quel évolution à venir pour ceux-ci ?
- fonctionnement : globalement les dépenses augmentent. Est-ce justifié que des postes augmentent ? sur les hausses de recettes, quelle est la part des nouvelles recettes ?

Il faut donc compléter l'analyse financière par une analyse interne plus précise.

La réforme de la Gestion Budgétaire et Comptable Publiques (GBCP) nous donnera plus de lisibilité sur la soutenabilité de notre situation et sur nos marges de manœuvre, mais induira un changement de références qu'il faudra appréhender.

Un représentant du Collège B précise qu'il n'y a pas vraiment de surprises dans ce compte financier. Il rappelle que la comparaison avec 2010 et 2011 n'a pas de sens. La situation financière est relativement saine. Il y a toujours des motifs de prévention, puisque « tout bien portant est un malade qui s'ignore ». On peut sans doute fiabiliser l'écart entre prévisionnel et réalisé en regardant comment les composantes ne désinscrivent pas des recettes et des dépenses. Il rappelle aussi qu'il a demandé que soient présentées en CA les compensations apportées par l'Etat sur les dépenses que ses décisions induisent. Il faut aussi se poser des questions sur les évolutions de certaines dépenses : missions, études, etc. Au final, il votera évidemment pour ce compte de résultat.

Le Président répond que les dépenses de missions font partie du métier et les chiffres affichés ne sont pas étonnants. Sur les études, c'est vrai qu'elles font gonfler le bilan mais elles sont financées par ailleurs. Leur montant n'est pas non plus déraisonnable.

Les Commissaires aux Comptes rappellent leur opinion en 2013 : certification avec 3 réserves et une observation. Les réserves portaient sur le patrimoine immobilier (lié à France Domaines, pas à l'UL), l'absence d'inventaire physique récent, le compte d'attente dont le solde était fort et non analysé.

Les faits marquants de l'exercice 2014 concernent : un contrôle fiscal qui a entraîné un rappel de TVA de 976 k€ (lié à des opérations réalisées dans des ex-universités avant fusion), une amélioration des traitements des créances clients et l'apurement du compte d'attente, l'application de l'instruction sur les passifs sociaux, la réunion avec France Domaine pour que l'UL obtienne une nouvelle évaluation de son patrimoine immobilier, la mise en place d'un GT réunissant toutes les directions concernées, pour mener l'inventaire physique, la gestion de la paye a priori par les RH, le départ de A. Guermann qui a suspendu les actions du Contrôle Interne Comptable et Financier (CICF), mais cela reprend en 2015 suite à la nomination de B. Herr.

Opinion sur les comptes 2014 : les comptes sont certifiés avec 2 réserves (celles de l'an dernier concernant l'inventaire physique et l'évaluation du patrimoine immobilier) et 1 observation (régularisations comptables opérées sur l'exercice 2014 notamment sur le compte d'attente, les heures complémentaires et les vacances pour 3 M€).

Les points à suivre en 2015 sont des chantiers comptables à mettre en œuvre : patrimoine immobilier à inventorier, inventaire physique des biens mobiliers, application de l'instruction sur les opérations pluriannuelles assimilables à des contrats à long terme ; il faut poursuivre le plan d'action défini par le CICF ; la GBCP sera à mettre en place ; une réduction des délais de clôture serait la bienvenue (fin février 2016).



Le Président remercie les Commissaires aux Comptes pour leur travail, mais pense que si nous voulons mettre en œuvre la GBCP, il ne sera pas possible de réduire les délais de clôture à fin février l'an prochain.

Un représentant du Collège B trouve que c'est un peu exagéré de nous demander de réduire nos délais de clôture quant à la mi-mars on ne connaît pas encore la SCSP !

Le Président signale que sur l'investissement, on va atteindre un point bas, si on exclut l'IJL et les opérations de reconstruction. Il faut sans doute envisager de faire un usage plus dynamique du FdR en pluriannuel.

#### **Votes :**

- **approbation du compte financier de la FNIT : 1 refus de vote, autres pour**
- **approbation du compte financier du CFA : : 1 refus de vote, autres pour**
- **approbation du budget principal de l'UL : : 1 refus de vote, autres pour**
- **approbation des 3 budgets agrégés : 1 refus de vote, autres pour**
- **imputation des excédents de fonctionnement sur le compte de réserve de la FNIT : 1 refus de vote, autres pour**
- **imputation des excédents de fonctionnement sur le compte de réserve du CFA : 1 refus de vote, autres pour**
- **imputation des excédents de fonctionnement sur le compte de réserve de l'UL : 1 refus de vote, autres pour**

*Suite à la présentation par les commissaires aux comptes du compte financier 2014, vos élus ont voté pour.*

### **Vie Institutionnelle**

#### **8. Modifications du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine :**

- **Création de la commission consultative des doctorants contractuels (CCDC) emportant ajout du chapitre 15**
- **Disposition relative à l'interdiction de l'usage de la cigarette électronique dans les locaux de l'Université de Lorraine**

Le Président indique que la CCDC est compétente pour traiter les problèmes contractuels des doctorants, pas les soucis de recherche. De fait, la CCPANT peut être compétente...

Le SG précise que la CCDC est prévue par le décret de 2009. Le contexte de la création de cette CCDC est une conséquence des élections professionnelles du 4/12/2014. Mais préalablement à l'élection, il faut modifier le RI pour qu'il intègre des précisions sur le rôle et les modalités d'élection de cette commission. Après plusieurs échanges, le CT du 26/02 a proposé un scrutin de liste, validé un mandat de 2 ans pour les doctorants contre 4 pour les autres membres, demandé un double quorum (moitié des membres et moitié des élus doctorants) et précisé que sont exclus de la parité administrative issu du CS les doctorants et les personnalités extérieures.

Le Président pense que le texte est mûr, il ne respecte pas complètement la circulaire mais le décret.

Un représentant du Collège A se félicite de la création de cette commission car il est bien que les soucis de doctorants contractuels soient évoqués publiquement. En ce qui concerne la composition, pourquoi n'avoir que des représentants du CS ?

Le SG répond que c'est le décret qui fixe cela.



**Vote sur la commission consultative des doctorants contractuels : 1 contre, autres pour (dont vos élus).**

Le DGS présente une proposition d'étendre l'interdiction de la cigarette électronique à l'ensemble de l'établissement, comme la cigarette classique.

Une représentante du Collège B demande s'il existe une raison d'interdire cela, ou est-ce une volonté d'interdire pour interdire ?

Le Président répond que le CHSCT s'est emparé du dossier. Beaucoup d'entreprises vont dans ce sens. Il n'y a pas de corrélation avec la santé.

**Vote sur l'interdiction de la cigarette électronique : 1 contre, autres pour (dont vos élus).**

### **9. Modalités de publicité des actes réglementaires pris par le Président de l'Université**

La Directrice de la Direction des Affaires Juridiques indique que les règles de marchés veulent qu'on affiche les actes réglementaires pris par le Président, ce qui n'est pas sans poser problème dans notre université. Il est donc proposé de créer un recueil électronique des actes de notre université, disponible en ligne sur le site de l'UL. Cela complète et ne remplace pas l'affichage.

Une de vos représentants trouve cette évolution pertinente, mais il faudra aussi informer les personnels sur les évolutions de ce recueil.

**Vote : unanimité pour.**

### **10. Désignation d'un membre élu du Conseil d'Administration appelé à siéger à la Commission « Sport »**

Le Président constate qu'il n'y a pas de candidat, il faudra relancer un appel.

### **Ressources Humaines**

#### **11. Plan de formation continue des personnels pour l'année 2015**

**Vote : unanimité pour.**

#### **12. Règlement de gestion des personnels contractuels BIATSS – avancement au choix : Volume de promotions 2014**

Le Président explique la détermination du contingent de promotions disponibles pour les personnels contractuels.

La VP RH précise que la base de calcul est le ratio de promotions des agents titulaires UL (promouvables/promus). La référence est l'année 2013. Ce ratio permet calculer le nombre de promotions possibles en fonction du nombre de promouvables contractuels. Ce nombre n'étant pas toujours entier, la partie entière (avant la virgule) détermine le nombre de possibilités tandis que la partie fractionnelle (après la virgule) est conservée en mémoire pour les années suivantes jusqu'à l'obtention par cumul d'un nombre entier permettant une possibilité de promotion.





De façon exceptionnelle cette année, si la partie fractionnelle est supérieure à 0,5, elle est arrondie à la valeur entière supérieure. Ainsi le nombre total de possibilités de promotion des contractuels est légèrement augmenté.

**Vote : unanimité pour.**

### **Recherche & Valorisation**

#### **13. Modèle de règlement intérieur d'unité de recherche**

Le VP CS explique qu'il s'agit de donner un cadre réglementaire aux unités de recherche. Ce RI est d'abord proposé aux UMR, mais sera étendu aux unités propres à terme. Il s'agit d'une démarche transitoire. Le RI type CNRS sera appliqué pour le quinquennal en cours, même si le décret de création de l'UL dépasse celui-ci.

Un de vos représentants demande si les Unités de recherche ayant déjà un RI en cours doivent le modifier.

Le Président répond que cela s'appliquera au renouvellement des unités, en particulier les points sur les modalités de vote lors du renouvellement des conseils.

Un représentant du Collège B est étonné par la partie sur les ZRR.

Le VP CS répond qu'il y a des unités ZRR dans l'UL, il faut bien s'y conformer.

Le Président ajoute que la Présidence n'est pas d'accord avec la cartographie des ZRR telle que proposée, mais qu'elle n'est pas forcément contre les ZRR.

**Vote : 1 refus de vote, autres pour (dont vos élus).**

#### **14. Convention transitoire entre l'Université de Lorraine et la Société d'Accélération du Transfert de Technologies SATT Grand-Est SAS**

Le VP CS signale qu'il s'agit d'une convention transitoire car la SATT nous aide à la préparation des contrats de recherche... Le CS a émis des réserves sur la notion de « faute » de la part de la SATT.

Le Président ajoute que l'Etat a mis en place un fonds de valorisation qui nous rembourse les dépenses que nous faisons au sein de la SATT. Les Régions ont pour vocation à siéger dans les SATT et à participer à leur développement. Avec la reconfiguration des régions, il aura sans doute des modifications.

**Vote : 1 abstention, autres pour (dont vos élus).**

### **Etudes & Insertion Professionnelle**

#### **15. Création du Diplôme d'Université (DU) University Diploma in Management – (Droit, Economie, Gestion)**

Le VP CF précise qu'il est porté par ISAM-IAE. Il a été proposé au CF une première fois, mais renvoyé car il y avait des frais pour participer à cette formation, ce qui posait problème s'il était suivi par des élèves en formation initiale. Cela a été clarifié, les élèves de master 1 qui passent en master 2 ne payeront pas de frais supplémentaires.

**Vote : 1 refus de vote, 1 contre, autres pour (dont vos élus).**



## **16. Cartographie des Diplômes d'Université (DU) (pour information)**

Le VP CF signale qu'il s'agit d'une première cartographie des DU de l'UL.

Une représentante du collège B précise de faire attention au message, car dans son Collégium, il est dit que l'UL peut fermer les DU s'ils ne possèdent pas suffisamment d'étudiants ou s'ils ne sont pas ouverts tous les ans.

### **Vie Universitaire**

## **17. Attribution de subventions aux associations et organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité des Initiatives Etudiantes – 1ère tranche**

Le VP Etudiant explique qu'un tri a été fait dans les premiers dossiers, des relances ont été envoyées pour avoir des documents complets, notamment un budget global permettant de jauger l'ensemble des financements, pas seulement la demande. 65 dossiers ont été déposés, dont 6 reportés et 5 refusés, 14 dossiers dont la subvention a été minorée. 40 ont été abondés à la hauteur de leur demande.

**Vote : 1 refus de vote, autres pour (dont vos élus).**

### **Juridique**

## **18. Bilan des actes pris par le Président de l'Université de Lorraine en application de sa délégation – 1ère partie**

Le SG de l'UL annonce que permettre la délégation au Président est prévu par le code de l'éducation, cela n'est pas une dérogation au décret de création de l'UL. Le travail est en cours, car nous n'avons pas encore d'outil qui permette de trier ce qui est acte pris par le Président en application de sa délégation, et ceux pris dans le cadre des délibérations du CA. Au prochain CA, les conventions seront présentées, triées par grandes thématiques.

### **Patrimoine Immobilier**

## **19. Occupation du Domaine Public Universitaire : modalités d'actualisation des tarifs relevant de l'infrastructure immobilière pour l'ensemble des conventions et autorisations d'occupation temporaire des locaux de l'Université de Lorraine à compter du 1er avril 2015**

Le DGS, remplaçant le VP Patrimoine Immobilier, indique que ce point est lié à l'occupation de locaux au sein de l'UL. Fin 2013, le CA a voté des tarifs, il s'agit ici de les faire évoluer sur la base d'une formule de calcul standard. La modification des tarifs se fera au 1<sup>er</sup> avril mais il est proposé d'actualiser par la suite au 1<sup>er</sup> janvier.

Une représentante du collège B répond que le calcul est simple, mais la mise en œuvre des conventions est plus compliquée... Cela devient très difficile de louer des locaux. Il faut quasiment 2 mois pour trouver un accord ! La méthodologie est entièrement à revoir.

**Vote : 1 refus de vote, autres pour (dont vos élus).**

## **20. Amendement relatif aux tarifs et principes de mise à disposition de locaux au profit de start-up issues de l'Incubateur Lorrain (extension des dispositions votées aux Conseils d'Administration du 07 janvier et du 23 septembre 2014)**

**Vote : 1 refus de vote, autres pour (dont vos élus).**



Un représentant du Collège A signale que les start-up peuvent être amenées à utiliser des matériels de laboratoire, donc les forcer à partir au bout de 6 ans, comme le prévoit la loi, peut-être problématique.

Le Président lui répond qu'on réfléchit aux lieux que nous pourrions valoriser à l'UL en les louant à des entreprises voulant rester proches des laboratoires.

### **Convention**

#### **21. Convention-cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université d'État de TIOUMEN (Fédération de Russie)**

Le Président précise qu'il s'agit d'une simple convention cadre dans un cadre très large : maths, énergies, bois, etc. Il existe une volonté de construire un PolyTech à Tioumen dont nous pourrions être le partenaire principal.

**Vote : 1 vote contre, autres pour (dont vos élus).**

Fin du CA à 16h15

Vos élus représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS